



Communauté de Communes  
des 1000 Étangs

14 Place du Marché - 70270 MELISEY  
Tél 03 84 20 05 53 - ccme.omtri@orange.fr

**Explication de la hausse tarifaire  
Redevance des Ordures Ménagères 2021**

Madame, Monsieur,

Vous constatez une augmentation de la part de la redevance.

Les raisons sont les suivantes :

- Le SYTEVOM : Toutes les collectivités dépendent du SYndicat de Traitement, d'Élimination et Valorisation des Ordures Ménagères. Son adhésion obligatoire est composée d'une contribution indexée sur la population et d'un coût de traitement des OM indexé sur le poids collecté. Le SYTEVOM impose une augmentation conséquente sur ces 2 facteurs : La contribution des adhérents + 9 € ht par habitant et le traitement des OM + 5 € ht par tonne traitée.
- Le SYTEVOM distribue une subvention d'exploitation liée à la vente de la valorisation du tri. Cette subvention est basée sur la quantité et la qualité des emballages collectés en bacs jaunes. Quantitativement, nos résultats sont corrects, mais le tri n'est pas bon en qualité. Il y a trop d'intrus dans les bacs jaunes (verre et objets destinés à la déchetterie). Cette raison entraîne une baisse de subvention de 6 000 €. Il est impératif de continuer les efforts de tri.
- Le facteur démographique impacte également la facturation. En effet, une baisse de la population entraîne une perte de revenus des redevances de l'ordre de 8 000 € et paradoxalement, on constate une augmentation du tonnage OM donc d'avantage de frais de traitement.
- Le service des Ordures Ménagères était quasi inexistant il y a quelques années. La gestion du service (facturation, réclamations, suivi des dossiers,...) entraîne une augmentation des charges de personnel. Une dotation est aussi attribuée à la Maison de la Nature pour la sensibilisation du tri. Frais de fonctionnement 10 000 €.
- Un écart entre les dépenses et les recettes sur le budget antérieur à hauteur de 20 000€ doit être répercuté sur le budget 2021 qui s'autofinance.

Récapitulatif en Quelques Chiffres :

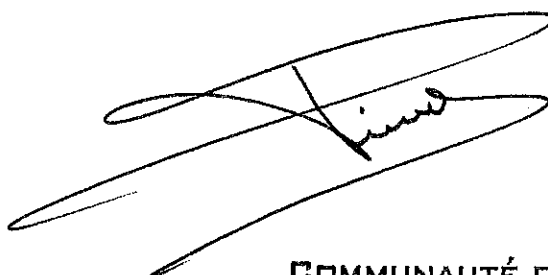
	Dépenses	Recettes
SYTEVOM Adhésion + 9 € ht par Habitants Traitement des OM + 5 € ht par tonne	+ 91 000 €	
SYTEVOM Perte Subvention Valorisation du Tri 30 000 € en 2019, 24 000 € en 2020		- 6 000 €
Démographie Perte de revenus des redevances		- 8 000 €
Fonctionnement Charges de personnel et Contribution MNVS	+ 10 000 €	
Perte sur l'exercice précédent		- 20 000 €
Montant Total A répercuter sur la Facturation		135 000 €

Afin d'équilibrer le budget et au regard du tableau ci-dessus, l'augmentation sera donc de 15 € par part. A signaler qu'un ajustement du nombre de parts a été également validé, par le Conseil Communautaire, concernant certaines catégories, pour une répartition plus équitable selon la situation et l'activité.

La facturation annuelle sera désormais répartie en facturation semestrielle afin d'éviter une charge trop importante sur votre budget et ainsi favoriser un paiement en 2 fois pour tous.

Le Conseil Communautaire compte sur votre compréhension suite à ces modifications.

Le Président de la CCME  
Régis PINOT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES 1000 ÉTANGS**